



Ministère fédéral
de l'Intérieur, de
la Construction
et de la Patrie

Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat, 11014 Berlin

Monsieur
Josha Frey
Député au Landtag
Président du Conseil Rhénan
Konrad-Adenauer-Str. 3
70173 Stuttgart

Réception : ...15.06 ... Visé : BJ

PM1 :

PM2 :

PM3 :

Député :

Groupe :

District :

Ressoumission :

Réglé :

Archivé :

Volkmar Vogel

Député au Bundestag
Secrétaire d'État parlementaire

ADRESSE

Alt-Moabit 140
10557 Berlin

ADRESSE POSTALE

11014 Berlin

TÉL +49(0)30 1868111040

FAX +49(0)30 18681 511040

PSTV@bmi.bund.de

www.bmi.bund.de

Berlin, le 5 juin 2020

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir la résolution du Conseil Rhénan du 24 avril 2020, intitulée « Coopération transfrontalière au regard de l'épidémie de covid-19 » qui a été accueillie ici avec intérêt. Le ministre, M. Seehofer, m'a demandé de me charger de vous répondre.

La proposition de prendre la crise actuelle comme motif pour développer des plans sur la gestion transfrontalière d'une éventuelle pandémie future, afin d'examiner dans quelle mesure la situation des travailleurs transfrontaliers pourrait être améliorée dans de telles situations d'exception, va dans le sens de réflexions que nous avons eues ici également. Il s'agit en même temps de tenir compte des différents niveaux de compétence des acteurs appelés à agir.

En raison de la pandémie qui sévit au niveau mondial, il a fallu prendre en Allemagne, tant sur le plan de la fédération que sur celui des Länder, des mesures restreignant de façon considérable les droits et libertés des individus. Sur le plan fédéral, cela incluait l'introduction de contrôles



page 2

transitoires, entre autres aux frontières de l'Allemagne avec l'Autriche, la Suisse, la France, le Luxembourg et le Danemark, l'objectif majeur étant d'interrompre la chaîne de contamination infectieuse.

Il est d'une importance capitale d'élaborer des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus : d'une part, elles doivent s'avérer efficaces et, d'autre part, au vu des contrôles aux frontières intérieures avec nos voisins, elles doivent être proportionnées.

Dans le cadre de ce processus de pondération, nous sommes forts reconnaissants pour toutes les remarques ou commentaires, que nous ferons bien entendu couler dans notre analyse. Cela vaut également pour votre résolution du 24 avril 2020.

En Allemagne, par rapport aux développements qu'ont connu d'autres pays, nous sommes parvenus à atténuer la propagation de l'infection grâce à des restrictions sévères touchant quasiment tous les domaines de la vie. Les contrôles transitoires aux frontières intérieures et les limitations imposées aux voyageurs depuis le 16 mars 2020 ont déjà contribué à casser les chaînes de propagation du virus, rien que par la forte réduction de la circulation transfrontalière. Cette tendance positive dans l'évolution de la propagation infectieuse nous a permis d'introduire récemment des allègements dans le régime frontalier. Je puis vous assurer que, dans la mise en œuvre de ces mesures de politique transfrontalière, nous avons toujours pris soin de bien tenir compte de la mobilité de la population en région frontalière

La nécessité actuelle de maintenir encore les contrôles à certaines frontières intérieures est l'assurance d'un pouvoir d'intervention rapide. Ainsi, dans l'hypothèse d'un rebond de la propagation infectieuse en Allemagne ou dans un état voisin, un retour rapide à des contrôles plus serrés, en concertation mutuelle, est possible. Dans la mesure où l'évolution de la propagation le permet, la fin des contrôles aux frontières intérieures dus au virus est visée pour le 15 juin 2020. Jusque là, il s'agit de continuer de renoncer à des déplacements de convenance personnelle et de n'entreprendre de déplacements transfrontaliers que pour des motifs de réelle nécessité.



page 3

Par sa participation régulière aux conférences téléphoniques, entre autres avec les services étatiques de la région du Rhin supérieur, le ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et de la Patrie s'est également penché sur les peines résultant des contrôles frontaliers en essayant de trouver des solutions valables pour y remédier. L'évolution de la pandémie a manifestement déclenché le réflexe de marquer davantage les frontières que ce n'est le cas « en temps normal » où les déplacements dans l'espace Schengen sont exempts de contrôles. D'un côté, cela est logique, car les restrictions d'entrée aux déplacements en provenance de l'extérieur ainsi que les contrôles aux frontières contribuent à réduire, à canaliser les flux de voyageurs, et par conséquent à interrompre les chaînes de propagation de l'infection. D'un autre côté, le fait de trop marquer les frontières nationales ne fait pas suffisamment justice à cet espace d'interactions transfrontalières existant (et voulu !).

Dans l'éventualité de futurs scénarios de crise, il s'agirait de faire de la prévention, par ex. en renforçant la coopération transfrontalière dans les domaines de la santé et de l'entraide en cas de catastrophes. Cela ne sera pas seulement d'un grand secours au moment de surmonter une crise aiguë, mais renforcera également la cohésion transfrontalière. Au moment d'une crise, des structures de communication avec les pays voisins doivent pouvoir être établies très rapidement dans la région frontalière. Pour ce faire, l'on pourra s'appuyer sur des formats et des contacts préexistants.

Saluant donc votre initiative, nous allons au cours des mois à venir procéder à l'évaluation des expériences tirées de cette pandémie de coronavirus, en liaison avec différents acteurs, afin d'élaborer des perspectives communes pour de futurs scénarios de crise.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.